

Département : 91  
Aire d'étude : Juvisy-sur-Orge  
Commune : Juvisy-sur-Orge  
Adresse : République (avenue de la) 9

Référence : IA91000684

Titre courant : **groupe scolaire puis collège Ferdinand-Buisson**  
Dénomination : groupe scolaire ; collège

---

Cartographie : Lambert1 0603100 ; 0109900

Cadastre : 1982 AK 104

Statut juridique : propriété publique

Dossier inventaire topographique établi en 2003, 2008 par Le Bas Antoine

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel

---

## HISTORIQUE

Datation : 2e quart 20e siècle, 1927, daté par source.

Auteur(s) : Aubert Louis (architecte communal), attribution par source.

## DESCRIPTION

Situation : en ville

Parties constituantes non étudiées : cour

Matériaux :

Gros-œuvre : meulière ; brique ; moellon ; enduit

Couverture : tuile mécanique

Structure :

Parti de plan : plan régulier

Vaisseaux et étages : 2 étages carrés

Couverture : toit à longs pans ; croupe

Distribution : escalier intérieur ; en maçonnerie

## DOCUMENTATION

### Archives

Archives Départementales Essonne :

- 902 W 43 : dossier de réparation pour dommages de guerre, L. Aubert, 1945.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Documents figurés anciens

doc01	1 <sup>ère</sup> page du rapport d'expertise relatif à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 8 mars 1945 : plan masse de l'ensemble des bâtiments, signé par Louis Aubert, architecte Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910251X
doc02	2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> pages du rapport d'expertise exigé par le M.R.U. pour le dossier d'indemnisation des dommages de guerre, 8 mars 1945 : plan masse des bâtiments. Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910172X
doc03	Plan et coupe transversale du bâtiment de la cantine et infirmerie (dit « bâtiment I »), signés Louis Aubert, architecte, joints à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 1 <sup>ère</sup> page du formulaire 506 A, 8 mars 1945. Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910245X
doc04	Plans du rez-de-chaussée et coupe transversale du bâtiment de la cantine et infirmerie (dit « bâtiment I »), signés Louis Aubert, architecte, joints à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 2 <sup>ème</sup> page du formulaire 506, 8 mars 1945. Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910250X
doc05	Élévation antérieure, plan et coupe transversale du bâtiment de la cantine et infirmerie (dit « bâtiment I »), signés Louis Aubert, architecte, joints à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 3 <sup>ème</sup> page du formulaire 506, 8 mars 1945. Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910246X
doc06	Plans du rez-de-chaussée et de l'étage et coupe transversale du bâtiment administratif et du logement de la directrice de l'école primaire de filles (dit "bâtiment II") signés Louis Aubert, architecte, joints à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, formulaire 506 A, 8 mars 1945. Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910249X
doc07	Plan du rez-de-chaussée et de l'étage et élévation antérieure de l'aile de l'école primaire de filles (dits "bâtiments II et III") : salles de classe, bâtiment administratif et logement de la directrice, joint au rapport d'expertise exigé par le M.R.U. pour le dossier d'indemnisation des dommages de guerre, 8 mars 1945 Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910174X

---

doc08	Plans du rez-de-chaussée et de l'étage des bâtiments scolaires et administratifs de l'école primaire de filles (dits "bâtiments II et III") , signés Louis Aubert, architecte, joint à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, formulaire 506 A, 8 mars 1945. Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910252X
doc09	Plans du rez-de-chaussée et de l'étage de l'aile du bâtiment scolaire de l'école primaire de filles (dit "bâtiments III"), signés Louis Aubert, architecte, joint à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 8 mars 1945. Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910253X
doc10	Plan du rez-de-chaussée et de l'étage et élévation antérieure de l'aile de l'école primaire de garçons (dits "bâtiment IV et V»), joint au rapport d'expertise exigé par le M.R.U. pour le dossier d'indemnisation des dommages de guerre, 8 mars 1945 Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910173X
doc11	Plans du rez-de-chaussée et de l'étage : salles de classe, bâtiment administratif et logement du directeur de l'école primaire de garçons (dits "bâtiment IV et V»), signés par Louis Aubert, architecte, joints à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, formulaire 506 A, 8 mars 1945. Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910248X
doc12	Plans du rez-de-chaussée et de l'étage, et coupe transversale du bâtiment administratif et du logement du directeur de l'école primaire de garçons (dit "bâtiment V »), signés Louis Aubert, architecte, joints à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 8 mars 1945. Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	Ayrault, Philippe 03910247X
doc13	Le groupe scolaire juste achevé. Photographie, vers 1937, auteur inconnu. Collection particulière.	Ayrault, Philippe (reproduction) 05911492XAB

**Photographies prises par le service :**

fig01	Vue du portail d'entrée.	Ayrault, Philippe 02911738X
fig02	Panneau mural constitué d'éléments céramiques portant la mention "Ville de Juvisy-sur-Orge Ecole communale de garçons".	Ayrault, Philippe 05910667XA

groupe scolaire puis collège Ferdinand-Buisson

Cad. Extrait du plan cadastral de 1982, section AK,  
parcelle 104

© Région Ile-de-France  
– Inventaire général du  
patrimoine culturel /  
Bétored, Diane





doc01

1<sup>ère</sup> page du rapport d'expertise relatif à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 8 mars 1945 : plan masse de l'ensemble des bâtiments, signé par Louis Aubert, architecte.

Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe 03910251X

Modèle **415 A**

**MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME**

LOI des 11 Octobre 1940 - 12 Juillet 1941, modifiée le 7 Octobre 1942

315

Service Départemental de Seine & Oise Dossier Z

GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON

## RAPPORT D'EXPERTISE

VILLE de JUVISY SUR ORGE SECTEUR II

Propriété située rue Avenue de la République, N° 3, sinistrée le 18 avril 1944

Comportant

- bâtiments détruits
- 5 bâtiments partiellement endommagés + dépendances
- bâtiments intacts

Nom et Adresse du propriétaire COMMUNE DE JUVISY SUR ORGE  
Représentée par Monsieur Louis AUBERT, Architecte Communal  
15 Avenue d'Estiennes d'Orge à Juvisy sur Orge (S. & O.)

### CROQUIS D'IMPLANTATION du ou des BATIMENTS (1)

Indiquer les points de chute des projectiles, la direction et la distance ou s'ils ne peuvent être portés leur direction et distance approximative.

91 - Juvisy-sur-Orge, centre, République (avenue de la) 9

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

doc02	<p>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pages du rapport d'expertise exigé par le M.R.U. pour le dossier d'indemnisation des dommages de guerre, 8 mars 1945 : plan masse des bâtiments.</p> <p>Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.</p>	<p>(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayraut, Philippe 03910172X</p>
-------	--	---

### MODALITÉS DE RÉGLEMENT.

Le règlement des sommes versées à 1.000 francs doit s'effectuer obligatoirement par virement (Loi du 23 octobre 1936 modifiée par la loi du 1<sup>er</sup> février 1937).

Réglement à effectuer au nom de :

Document : Nom de l'établissement (Coté de l'Etat, Compte postal, Banque) : \_\_\_\_\_

(1) Par virement : Adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_  
N° de compte : \_\_\_\_\_

(2) En l'espèce de ce cas : \_\_\_\_\_

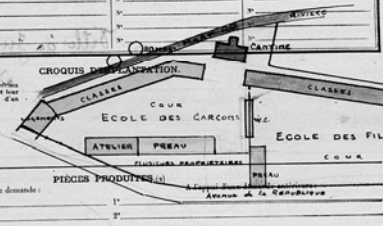
(3) En espèces : à l'adresse indiquée ci-dessus : \_\_\_\_\_

DESTINATION DES BÂTIMENTS COMPRIS DANS LA PROPRIÉTÉ (1)

Voir, page 3, les observations correspondantes.

BÂTIMENTS PARTICULIERS DÉTRUITS Formule B2	BÂTIMENTS PARTICULIERS DÉTRUITS pour lesquels vous ne demandez pas le bénéfice de la liquidation forfaitaire (Voir formule page 114) Formule C2	BÂTIMENTS PARTICULIERS DÉTRUITS pour lesquels vous demandez le bénéfice de la liquidation forfaitaire (Voir formule page 114) Formule C1a	BÂTIMENTS ENTRÉS
N°	N°	N°	N°
N°	N°	N°	N°
N°	N°	N°	N°

Si la propriété comprend plusieurs bâtiments, préciser destination de ceux qui ne sont pas détruits et ceux destinés à leur situation respective, en moyen d'un croquis sommaire à portée de main.



Accompagnant le présent dossier :

1<sup>er</sup> \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

3<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

4<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

5<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

6<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

ATTESTATION DU DÉCLARANT.

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance de l'art. 16 de la loi du 23 octobre 1936, et de l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 5 novembre 1936 et 7 octobre 1937, ainsi qu'il s'agit :

« Toute personne qui, à l'occasion de l'application de la présente loi, est en mesure de fournir des renseignements sur les dommages de guerre ou sur les biens détruits ou sur les biens appartenant à des personnes ou à des sociétés, est tenue de fournir ces renseignements à la Commission de liquidation des dommages de guerre, dans les délais et sous les conditions prévues par la présente loi. Les renseignements fournis par les personnes ou sociétés mentionnées ci-dessus sont considérés comme valables et suffisants pour la liquidation des dommages de guerre, à moins qu'il n'y ait eu, dans le délai de six mois à compter de la date de leur fourniture, une déclaration contraire de la part de la personne ou société mentionnée ci-dessus. Les renseignements fournis par les personnes ou sociétés mentionnées ci-dessus sont considérés comme valables et suffisants pour la liquidation des dommages de guerre, à moins qu'il n'y ait eu, dans le délai de six mois à compter de la date de leur fourniture, une déclaration contraire de la part de la personne ou société mentionnée ci-dessus. Les renseignements fournis par les personnes ou sociétés mentionnées ci-dessus sont considérés comme valables et suffisants pour la liquidation des dommages de guerre, à moins qu'il n'y ait eu, dans le délai de six mois à compter de la date de leur fourniture, une déclaration contraire de la part de la personne ou société mentionnée ci-dessus. »

Je déclare sous la foi du serment que les indications figurant dans le présent dossier sont exactes et conformes à la réalité.

F. OUELLE  
1945

### BÂTIMENT N° 1

Destination :	Par exemple, habitation, magasin, école, etc. S'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel, d'un établissement industriel, ou si une partie de bâtiment est à usage professionnel, industriel, commercial ou artisanal, le préciser.	Formule B2 (1)
Quantité de dommage et choix du mode de calcul de la participation de l'Etat :	Bâtiments partiellement détruits pour lesquels vous ne demandez pas le bénéfice de la liquidation forfaitaire. Bâtiments partiellement détruits pour lesquels vous demandez le bénéfice de la liquidation forfaitaire.	Formule C2 (4) Formule C1a
Origine de propriété :	Préciser si le bâtiment provient d'un achat, d'un échange, d'une donation, d'un partage, d'une succession, si vous l'avez fait construire, etc., et indiquer la date à laquelle vous en êtes devenu propriétaire.	
Droits réels :	Le bâtiment était-il grevé de droits réels (hypothèque, servitudes, etc.) ?	
Antériorité :	Indiquer l'année de la construction ou si vous ne pouvez le préciser, la date (exemple 1870 à 1880). Il suffit de mentionner l'année à l'année, si le bâtiment a été construit avant cette date.	
Locations :	Le bâtiment était-il loué en tout ou partie au 1 <sup>er</sup> janvier 1936 ? Le cas échéant, sous quelle destination et en quelle date ?	
Assurances :	Le bâtiment était-il assuré contre l'incendie ? A quelle Compagnie ? Pour quelle somme ? L'assurance couvrait-elle les risques de guerre ?	
Subventions antérieures :	Aviez-vous déposé pour le même bâtiment une demande de subvention au titre de la loi du 5 août 1936 ou 9 février 1937, ou à tout autre titre ? Date et n° des arrêtés ou des décisions dans tous les cas.	
OBSERVATIONS :	Mentionner des subventions correspondantes... Sommes déjà perçues : .....	

(1) Reporter les mentions indiquées.

91 - Juvisy-sur-Orge, centre, République (avenue de la) 9

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

doc03	Plan et coupe transversale du bâtiment de la cantine et infirmerie (dit « bâtiment I »), signés Louis Aubert, architecte, joints à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 1 <sup>ère</sup> page du formulaire 506 A, 8 mars 1945. Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe 03910245X
-------	--	--

624

**COMMISSARIAT A LA RECONSTRUCTION** Modèle n° 506 A

Département  
Seine et Oise

**DEMANDE D'AGRÈMENT DES TRAVAUX DE** **RÉPARATION  
RECONSTRUCTION (1)**

(Application de la loi N° 3.090 du 12 Juillet 1941 et du décret N° 1.001 du 29 Mars 1942)

Collectivité ou Etablissement propriétaire  
Commune de Juvisy-sur-Orge

Désignation et situation de l'immeuble ou de l'ouvrage  
Sous-sol rez-de-chaussée  
Avenue de la République à Juvisy

Nature et affectation de l'immeuble ou de l'ouvrage  
Cantine et Infirmerie  
Scolaires

Mode d'exploitation du réseau

Cause et date des dégâts subis  
Bombardement aérien  
du 18-19 Avril 1944

Montant approximatif des travaux prévus  
66.000 francs.

Modifications que les travaux apportent à l'état antérieur de l'immeuble ou de l'ouvrage (2)  
rien

Date du commencement des travaux (3)  
Travaux non commencés

**PLAN DES LIEUX**

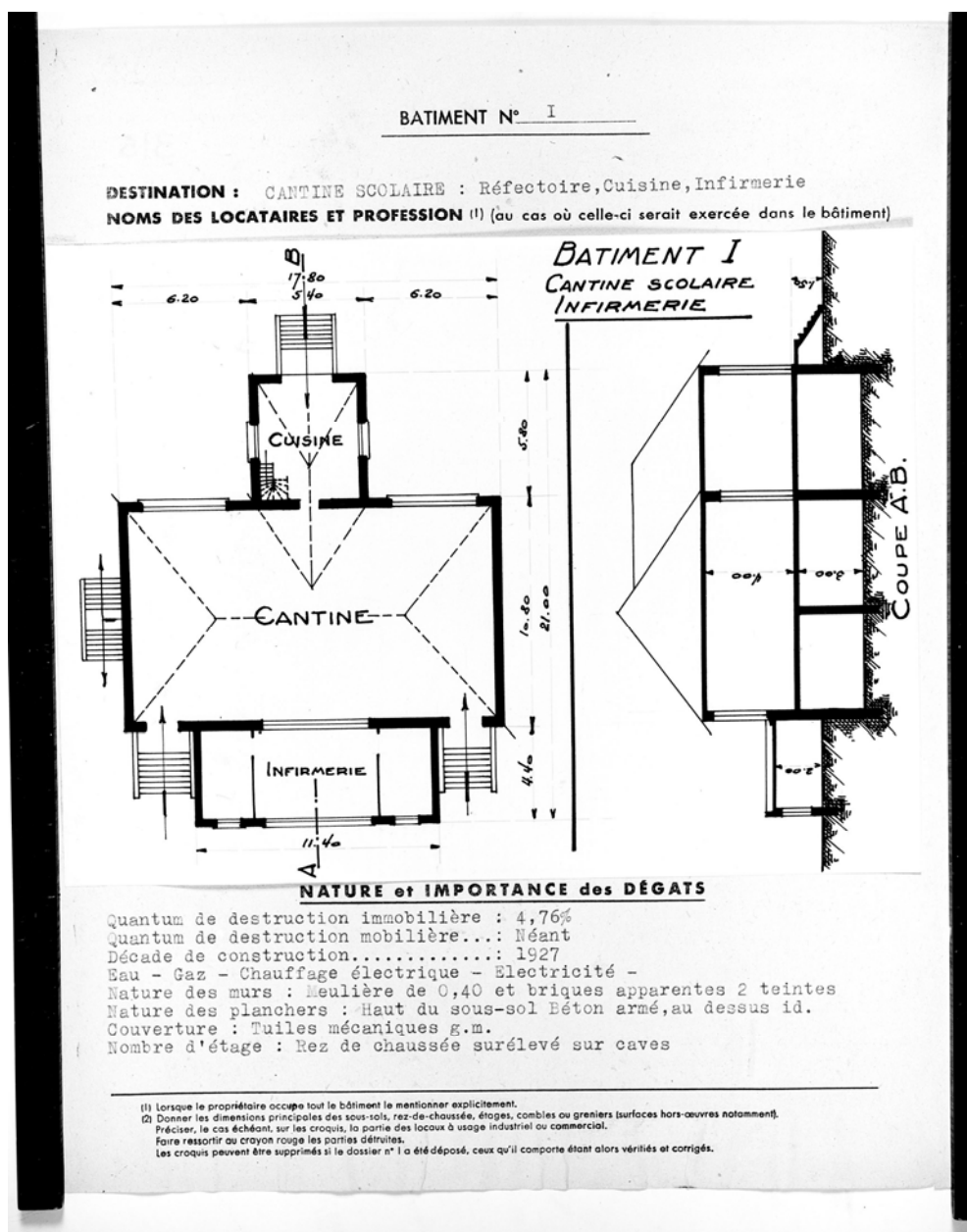
(1) Rayer la mention inutile.  
(2) Faire une énumération des modifications.  
(3) Indiquer le cas échéant : travaux non commencés.

N° 170

91 - Juvisy-sur-Orge, centre, République (avenue de la) 9

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

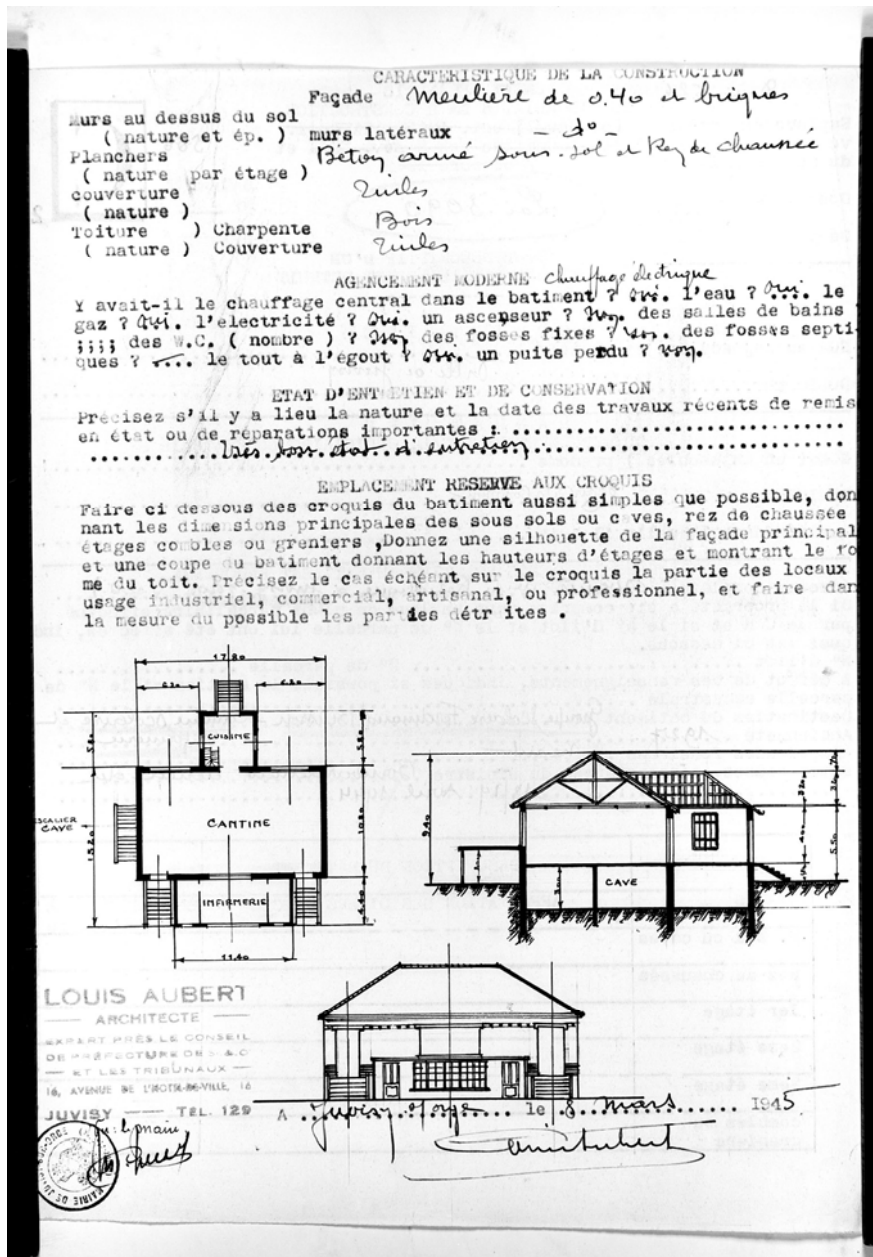
doc04	<p>Plans du rez-de-chaussée et coupe transversale du bâtiment de la cantine et infirmerie (dit « bâtiment I »), signés Louis Aubert, architecte, joints à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 2<sup>ème</sup> page du formulaire 506, 8 mars 1945.</p> <p>Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.</p>	<p>(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayraut, Philippe 03910250X</p>
-------	--	---



91 - Juvisy-sur-Orge, centre, République (avenue de la) 9

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

doc05	<p>Elévation antérieure, plan et coupe transversale du bâtiment de la cantine et infirmerie (dit « bâtiment I »), signés Louis Aubert, architecte, joints à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 3<sup>ème</sup> page du formulaire 506, 8 mars 1945.</p> <p>Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.</p>	<p>(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe 03910246X</p>
-------	--	--

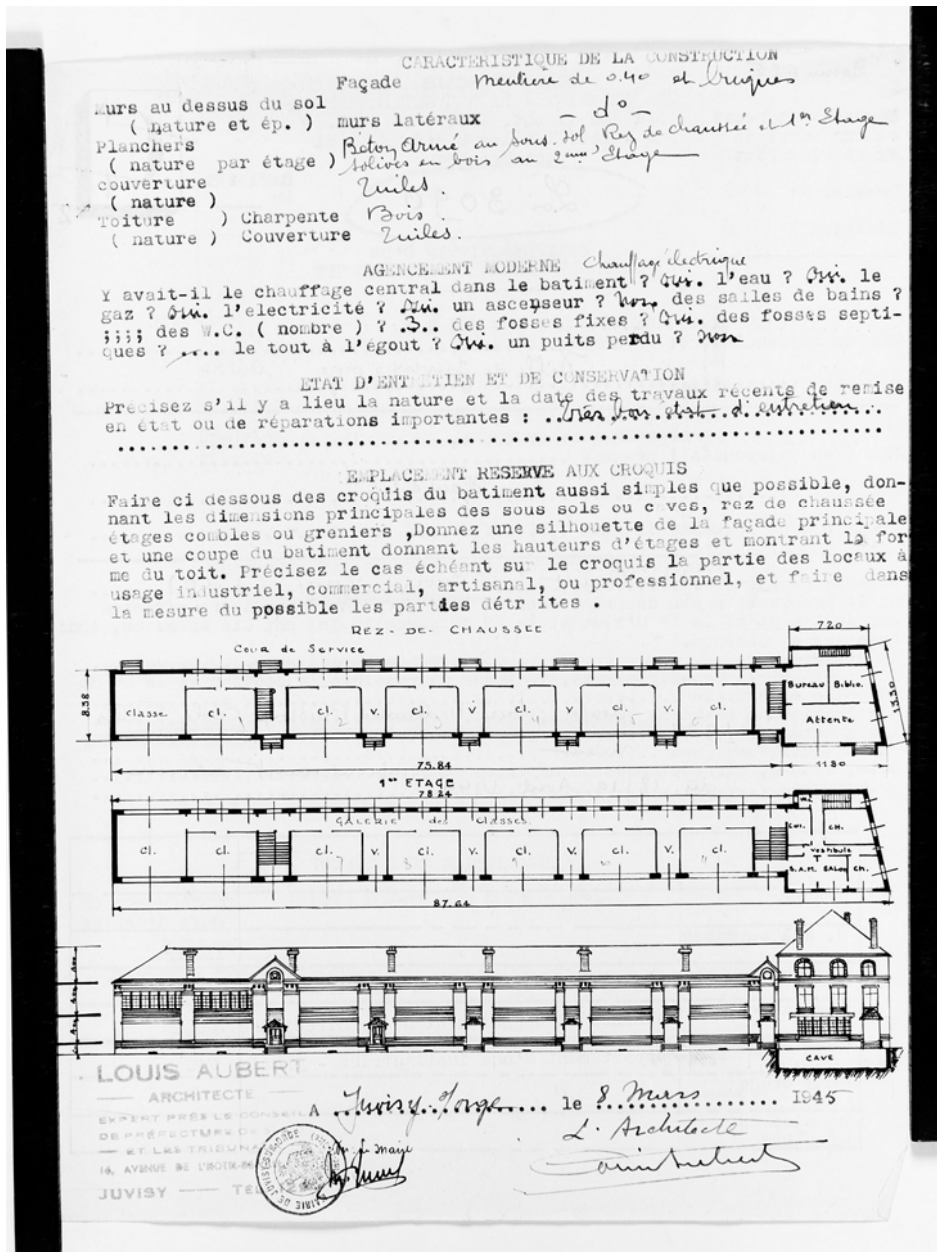




91 - Juvisy-sur-Orge, centre, République (avenue de la) 9

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

<p>doc07</p>	<p>Plan du rez-de-chaussée et de l'étage et élévation antérieure de l'aile de l'école primaire de filles (dits "bâtiments II et III") : salles de classe, bâtiment administratif et logement de la directrice, joint au rapport d'expertise exigé par le M.R.U. pour le dossier d'indemnisation des dommages de guerre, 8 mars 1945 Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.</p>	<p>(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe 03910174X</p>
--------------	--	--



91 - Juvisy-sur-Orge, centre, République (avenue de la) 9

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

doc08	Plans du rez-de-chaussée et de l'étage des bâtiments scolaires et administratifs de l'école primaire de filles (dits "bâtiments II et III") , signés Louis Aubert, architecte, joint à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, formulaire 506 A, 8 mars 1945.  Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe 03910252X
-------	---	---

526

**COMMISSARIAT A LA RECONSTRUCTION** Modèle 506 A

Département Somme

**DEMANDE D'AGRÈMENT DES TRAVAUX DE** **RÉPARATION**  
**RECONSTRUCTION (1)**

(Application de la loi N° 3.090 du 12 Juillet 1941 et du décret N° 1.001 du 29 Mars 1942)

Collectivité ou Etablissement propriétaire  
Commune de Juvisy-Orge

Désignation et situation de l'immeuble ou de l'ouvrage  
Rez. de chaussée 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>nd</sup> étage - 2 Rue Carnot à Juvisy

Nature et affectation de l'immeuble ou de l'ouvrage  
Ecole de Filles

Mode d'exploitation du réseau

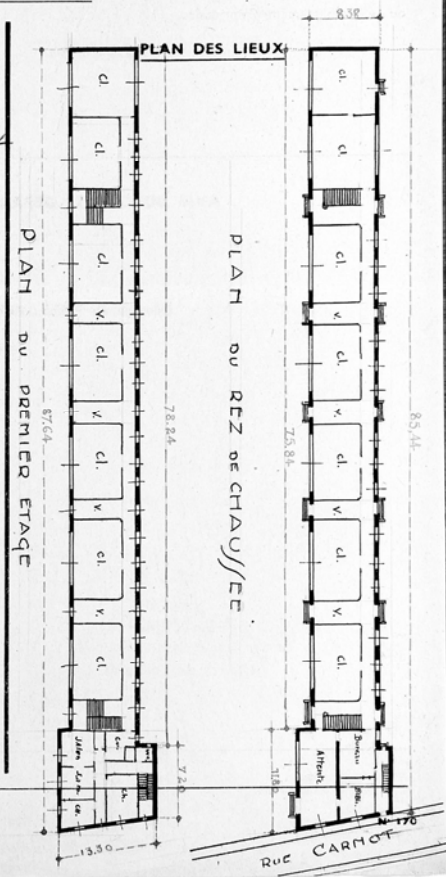
Cause et date des dégâts subis  
Bombardement aérien du 18-19 Avril 1944.

Montant approximatif des travaux prévus  
260.000 francs.

Modifications que les travaux apportent à l'état antérieur de l'immeuble ou de l'ouvrage (2)  
néant

Date du commencement des travaux (3)  
Octobre 1944

(1) Rayer la mention inutile.  
(2) Faire une énumération des modifications.  
(3) Indiquer le cas échéant : travaux non commencés.



**PLAN DES LIEUX**

**PLAN DU PREMIER ETAGE**

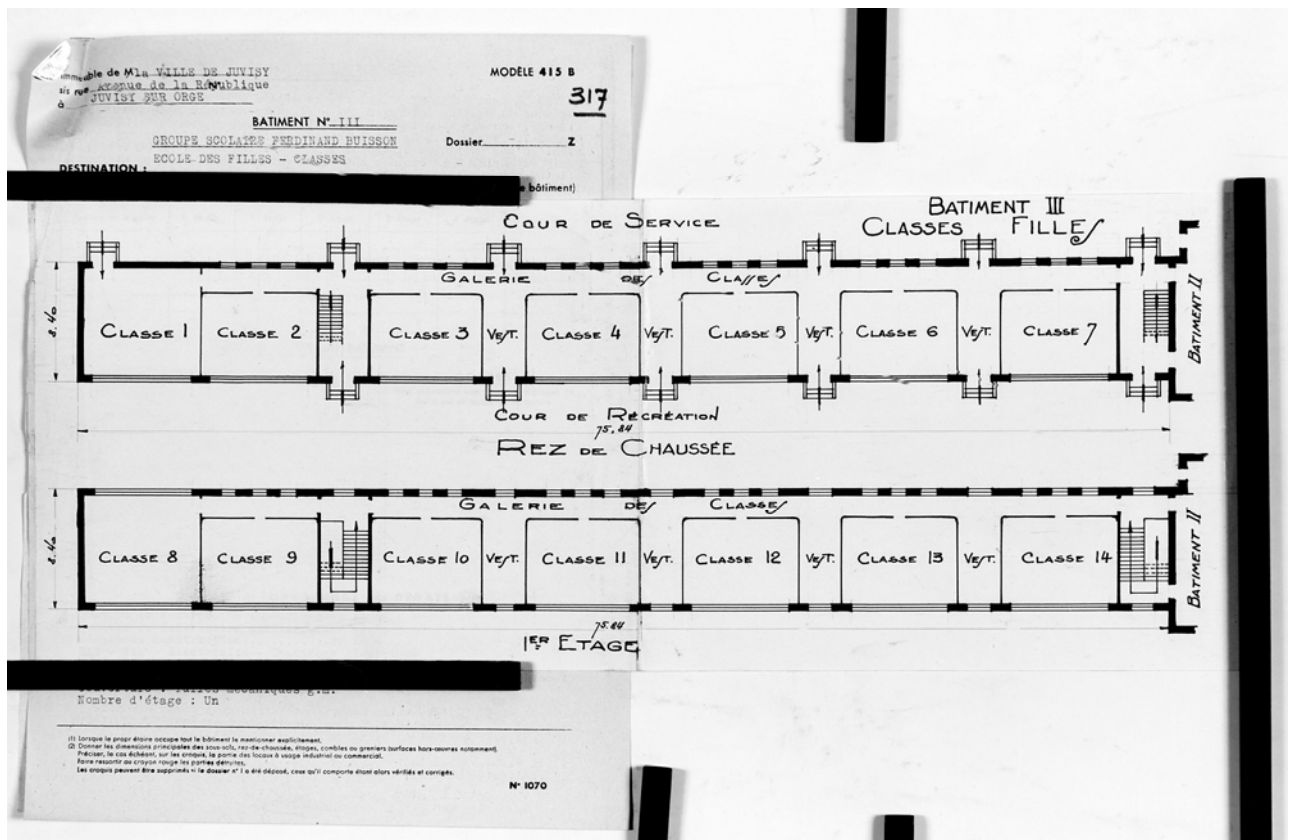
**PLAN DU REZ DE CHAUSSEE**

RUE CARNOT

91 - Juvisy-sur-Orge, centre, République (avenue de la) 9

groupe scolaire Ferdinand Buisson

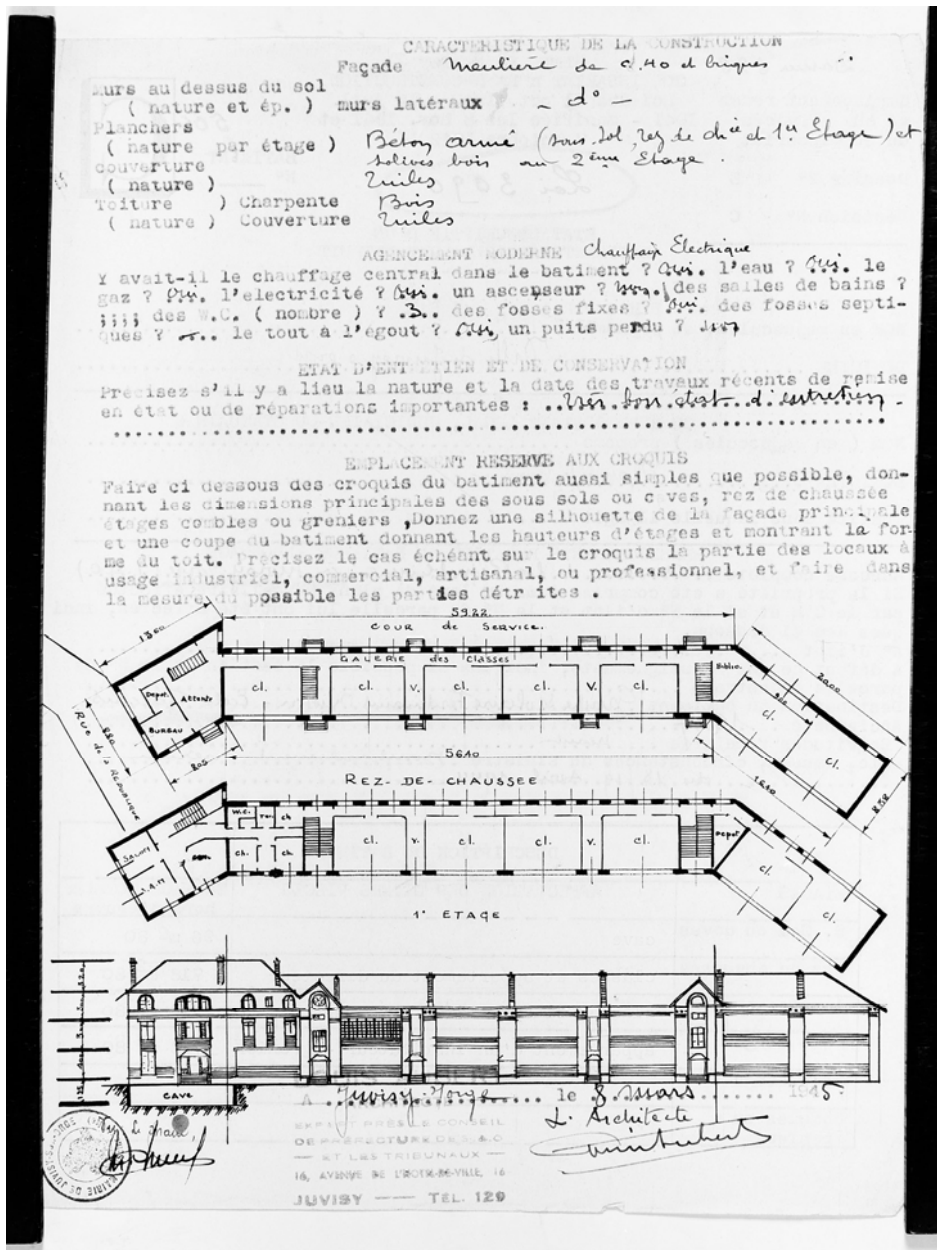
doc09	<p>Plans du rez-de-chaussée et de l'étage de l'aile du bâtiment scolaire de l'école primaire de filles (dit "bâtiments III"), signés Louis Aubert, architecte, joint à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 8 mars 1945.</p> <p>Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.</p>	<p>(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe 03910253X</p>
-------	---	--



91 - Juvisy-sur-Orge, centre, République (avenue de la) 9

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

doc10	<p>Plan du rez-de-chaussée et de l'étage et élévation antérieure de l'aille de l'école primaire de garçons (dits "bâtiment IV et V»), joint au rapport d'expertise exigé par le M.R.U. pour le dossier d'indemnisation des dommages de guerre, 8 mars 1945 Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.</p>	<p>(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe 03910173X</p>
-------	---	--



91 - Juvisy-sur-Orge, centre, République (avenue de la) 9

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

doc11	Plans du rez-de-chaussée et de l'étage : salles de classe, bâtiment administratif et logement du directeur de l'école primaire de garçons (dits "bâtiment IV et V»), signés par Louis Aubert, architecte, joints à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, formulaire 506 A, 8 mars 1945. Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe 03910248X
-------	--	---

536

**COMMISSARIAT A LA RECONSTRUCTION** Modèle 506 A

Département Somme

**DEMANDE D'AGRÉMENT DES TRAVAUX DE RÉPARATION RECONSTRUCTION (1)**  
(Application de la loi N° 3.090 du 12 Juillet 1941 et du décret N° 1.001 du 29 Mars 1942)

Collectivité ou Etablissement propriétaire  
Commune de Juvisy sur Orge

Désignation et situation de l'immeuble ou de l'ouvrage  
Rue de Chauteuil - 1<sup>er</sup> Etage et 2<sup>ème</sup> Etage - 20<sup>ème</sup> de la République

Nature et affectation de l'immeuble ou de l'ouvrage  
Ecole des Garçons

Mode d'exploitation du réseau

Cause et date des dégâts subis  
Bombardement aérien du 18-19 Avril 1944

Montant approximatif des travaux prévus  
1.200.000 francs

Modifications que les travaux apportent à l'état antérieur de l'immeuble ou de l'ouvrage (2)  
rien

Date du commencement des travaux (3)  
Travaux non commencés

(1) Rayer la mention inutile.  
(2) Faire une énumération des modifications.  
(3) Indiquer le cas échéant : travaux non commencés.

**PLAN DES LIEUX**

**PLAN DU 1<sup>er</sup> ETAGE**

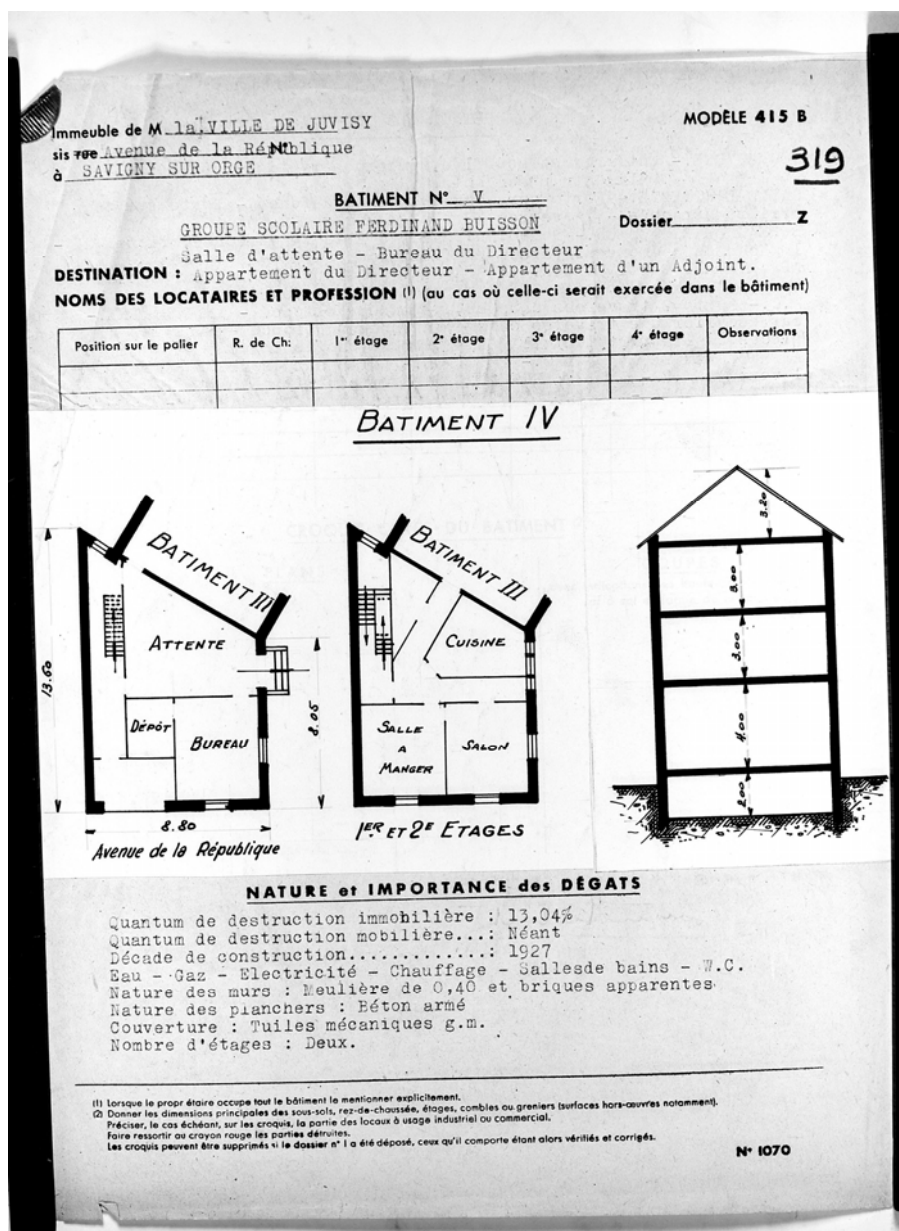
**PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE**

N° 170

91 - Juvisy-sur-Orge, centre, République (avenue de la) 9

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

doc12	<p>Plans du rez-de-chaussée et de l'étage, et coupe transversale du bâtiment administratif et du logement du directeur de l'école primaire de garçons (dit "bâtiment V »), signés Louis Aubert, architecte, joints à la demande d'indemnisation pour dommages de guerre, 8 mars 1945.</p> <p>Archives départementales de l'Essonne, Chamarande, 902 W 43.</p>	<p>(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe 03910247X</p>
-------	---	--



91 - Juvisy-sur-Orge, ville, République (avenue de la) 9

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

doc13	Le groupe scolaire juste achevé. Photographie, vers 1937, auteur inconnu.  Collection particulière.	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe (reproduction) 05911492XAB
-------	--	--



**91 - Juvisy-sur-Orge, centre, République (avenue de la) 9**

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

fig01	Vue du portail d'entrée	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe 02911738X
-------	-------------------------	---



91 - Juvisy-sur-Orge, Centre, République (avenue de la) 9

groupe scolaire, puis collège Ferdinand Buisson

fig02	Panneau mural constitué d'éléments céramiques portant la mention "Ville de Juvisy-sur-Orge Ecole communale de garçons".	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général de l'Essonne / Ayrault, Philippe 05910667XA 05910668XA
-------	---	---

